

SAINT-PARDOUX-SOUTIERS

Une grande réflexion est lancée sur l'avenir de la cantine scolaire

Jeudi 4 février, Johann Baranger, présente une nouvelle manière d'aborder le conseil municipal. Les tablettes numériques mises à disposition des élus permettent de présenter plus facilement tous les documents s'afférant à un dossier.

Cantine scolaire : « le Foyer rural n'est plus adapté. En 2021 et 2022 nous avons des départs à la retraite, il va falloir repenser les postes. 160 repas sont confectionnés tous les jours sur place. Le service est renforcé cause Covid. On utilise toutes les tables. Les enfants sont servis à l'assiette. Tout le protocole sanitaire est mis en place. Le projet est de trouver un nouveau lieu, une construction avec cuisine ? Self ? Mixte ? Une cuisine mutualisée ? C'est le début d'une réflexion, il faut envisager tout ce qui est envisageable. Prendre les bonnes décisions pour ne pas regretter d'avoir mal fait les choses. Tous les élus vont participer à la réflexion et à l'aboutissement, la décision est importante. » Première estimation prévue cette fin d'année, début des travaux en 2022, pour une installation de restauration scolaire en septembre 2023.

Travaux : Cinq points lumineux seront installés, rue des 4 mares à Château Bourdin pour un montant de 23 264 €, mis au budget 2021.

Jean-Luc Guinard précise : « quatre candélabres seront déplacés et reposés un devant la cave, un dans rue Principale, un entre la déchetterie et les établissements Auriau, et le dernier à la Croix des Vignes sans coût supplémentaire ». Une maîtrise d'ouvrage, un plan de financement, et une convention entre la Communauté de Communes Val de Gâtine et la commune seront mis en place pour la rénovation de la maison dite Micheline, près de l'école primaire pour la création d'un pôle structurant jeunesse et maison des jeunes.

Adhésion : Fredon Deux-Sèvres, a une vocation environnementale contre les nuisibles « un service supplémentaire pour la commune et ses habitants qui pourront bénéficier de tarif préférentiel ». La commune adhère pour un coût de 99,79 €/an.

Tarifs : de nouveaux tarifs et un fonctionnement commun a été mis en place pour la location des salles communales de Saint-Pardoux et de Soutiers. Les modalités sont précisées en mairie.

Motion : après la demande du collectif citoyen « Bassines, non merci ! » les élus ont largement débattu et émis leurs opinions. Au vote, contre les bassines : 7 voix, 9 absentes, 1 pour.